

**Département de la Sarthe  
Canton de Loué**

***Commune de Mézières-sous-Lavardin***

**Extrait du registre des délibérations**

**Conseil Municipal  
21 juillet 2020**

Convocation :  
17 juillet 2020

Affichage :  
17 juillet 2020

**Conseillers :**  
- en exercice : 15  
- présents : 11  
- votants : 14

L'an deux mille vingt, le vingt et un juillet à 20 heures, le Conseil municipal s'est réuni :  
- légalement convoqué par M. Killian Trucas, maire,  
- à la mairie,  
- sous la présidence de M. Killian Trucas.

***Présents :***

M. Killian Trucas	M. Jérôme Renou	Mme Claire Pasquier
Mme Linda Goisbault	Mme Marie-Line Le Pallec	Mme Martine Faroy-Fontenas
Mme Lucie Pousset	M. Cédric Dufourd	Mme Élisabeth Giordano
M. Guénolé Legagneux	M. Anthony Bolival	

***Absents excusés :***

M. Dimitri Bessière (pouvoir à M. Trucas)  
Mme Anaïs Rousseau (pouvoir à Mme Pousset)  
Mme Laurence Dunand (pouvoir à Mme Goisbault)  
Mme Lydie Meroth

***Secrétaire de séance :*** Mme Goisbault

***Ordre du jour :***

1. Avis sur la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, présentée par la SAS BIO METHA GAZ CONLINOISE (*création d'une unité de méthanisation, se situant au lieu-dit Le Petit Chevaigné"- Tennie*) ;
2. Avis sur la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement en vue de l'exploitation d'un élevage avicole (*se situant au lieu-dit "Le Mont Livois" à Amné-en-Champagne*).
3. Proposition de conseillers municipaux à certaines commissions communautaires. ;
4. Avenant n°1 de l'opération « aménagement de sécurité » ;
5. Questions diverses.

**1. Avis sur la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, présentée par la SAS BIO METHA GAZ CONLINOISE (création d'une unité de méthanisation, se situant au lieu-dit Le Petit Chevaigné"- Tennie) ;**

Le dossier a été transmis en mairie et mis en ligne sur le site de la préfecture de la Sarthe.

Le lien a été transmis aux conseillers préalablement au conseil, afin qu'ils puissent en prendre connaissance. L'avis du conseil municipal de Mézières-sous-Lavardin est sollicité car la commune est concernée par le plan d'épandage de secours.

Il est précisé que chaque habitant pouvait formuler un avis sur l'installation, en mairie de Tennie, tel que signalé par l'affichage réglementaire en mairie de Mézières.

Il est en particulier présenté au conseil la cartographie de l'épandage annexée au dossier.

Lors de l'échange entre les membres du conseil, M. Legagneux (par ailleurs commercial en machines agricoles) précise le principe des plans d'épandage.

Les déchets organiques des exploitations agricoles sont épandus sur les terres agricoles selon un plan d'épandage qui tient notamment compte de la nature des sols, du type de déchet organique, de la proximité des habitations.

Les déchets de la SAS BIO METHA GAZ sont gérés selon ce principe avec une distinction de 2 plans : un premier plan d'épandage pour les déchets traités en méthanisation et un second pour l'épandage des déchets n'ayant pas subi la méthanisation (en cas de dysfonctionnement de l'installation).

Il est constaté que la zone d'épandage qui concerne notre commune se trouve sur une parcelle entre Neuvillalais et Mézières, à l'écart des habitations.

**Sur proposition du Maire, après en avoir débattu et délibéré, le Conseil municipal émet :**

- Un avis favorable à la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, présentée par la SAS BIO METHA GAZ CONLINOISE.

Abstention : 2

Contre : 0

Favorable : 12

**2. Avis sur la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement en vue de l'exploitation d'un élevage avicole (se situant au lieu-dit "Le Mont Livois" à Amné-en-Champagne).**

Le dossier a été transmis en mairie et mis en ligne sur le site de la préfecture de la Sarthe.

Le lien a été transmis aux conseillers préalablement au conseil, afin qu'ils puissent en prendre connaissance. L'avis du conseil municipal de Mézières-sous-Lavardin est sollicité car la commune est concernée par le plan d'épandage.

Il est précisé que chaque habitant pouvait formuler un avis sur l'installation, en mairie d'Amné-en-Champagne, tel que signalé par l'affichage réglementaire en mairie de Mézières.

Il est en particulier présenté au conseil la cartographie de l'épandage, annexée au dossier. L'installation émettrice de déchets organiques est un élevage avicole de 40 000 poulets de chair ou 13140 dindes de chaires.

Sur la commune de Mézières, 3 parcelles sont localisées : une près du manoir (160 m au nord-est), une près du camping (75 m au nord) et une à Boisouge.

Il est évoqué :

- Que l'épandage est interdit à moins de 50 m des habitations,
- Que l'épandage doit être à enfouissement immédiat au plus près de Boisouge et du camping,
- Que ce type de déchet organique est épandu en faible quantité par unité de surface (par comparaison à d'autres engrais ou déchets organiques),
- Les éventuelles nuisances olfactives pour les riverains de Boisouge et pour le Camping,
- Le poids de l'avis du conil municipal dans la décision préfectorale, sans doute faible.

### **Sur proposition du maire, après en avoir débattu et délibéré, le Conseil municipal émet :**

- Un avis favorable à la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, présentée par la SAS BIO METHA GAZ CONLINOISE.

Abstention : 5

Contre : 4

Favorable : 5

## **3. Proposition de conseillers municipaux à certaines commissions communautaires**

Vu la délibération prise lors du dernier conseil communautaire, il est permis aux conseillers municipaux, non conseillers communautaires, d'intégrer certaines commissions de la 4CPS. Pour mémoire, Mézières ne compte qu'un seul conseiller communautaire (le maire).

Une proposition de conseillers peut ainsi être établie et transmise au plus tard le 23 juillet à la 4CPS.

Le maire présente les différents types de commissions (thématiques facultatives, obligatoires, syndicats, etc.) et le rôle des conseillers municipaux (participation mais absence de droit de vote en commission thématique). Il n'a pas été communiqué d'éléments relatifs au nombre total de conseillers dans une commission thématique, ni le nombre de conseillers municipaux maximum qu'il peut être proposé.

### **Commissions thématiques facultatives :**

Le recensement des conseillers intéressés est établi comme suit, par ordre de priorité/intérêt pour chaque thématique.

Commissions Thématiques		Candidature conseiller communautaire - NOM & Prénom	Candidature Conseiller Municipal - NOM & Prénom
<i>Conseillers communautaires &amp; conseillers municipaux</i>			
1	Commission "Tourisme & Patrimoine touristique" (Promotion touristique/Office du tourisme/Site de Sillé Plage/Chemins de randonnée)		Claire Pasquier
2	Commission "Communication & Nouvelles Technologies" (Communication/SIG/Cybercentres/Espace Coworking)		Jérôme Renou
3	Commission "Aménagement de l'espace & Mobilité" (PLUI/SCOT/Pôle Métropolitain/Mobilité)	Killian Trucas	
4	Commission "Développement économique & Emploi "		Claire Pasquier, (Anthony Bolival)
5	Commission "Gestion des déchets - SPANC - Plate-forme bois déchiqueté"		Anthony Bolival,
6	Commission "GEMAPI/Développement durable/Eau et assainissement pour 2026"		Linda Goisbault, (Guénohé Legagneux, Jérôme Renou)
7	Commission "Entretien et Suivi du patrimoine communautaire - Travaux"		Martine Faroy
8	Commission "Actions sociales" (Petite Enfance/Enfance/Jeunesse)		Lucie Pousset, (Claire Pasquier)
9	Commission "Equipements sportifs et Culturels" (Gymnase/Maison de la Musique)		Cédric Dufourd, (Jérôme Renou)

### **Commissions obligatoires :**

Commission intercommunale d'accessibilité (1 conseiller communautaire par commune) : Killian Trucas.

### **Organismes extérieurs :**

Syndicat Mixte du Pays de la Haute Sarthe : Killian Trucas.

Syndicat mixte pôle métropolitain Le Mans Sarthe : Claire Pasquier

Syndicat du bassin de la Longuève (inscrit Longève dans le tableau) : renseignements à prendre à l'issue du conseil (représentation des communes et/ou des communautés de communes ?) sachant que le nouveau comité syndical a été installé ce 21 juillet à 18h, avec élection du nouvel exécutif.

## **4. Avenant n°1 de l'opération « aménagement de sécurité » ;**

Décision du maire au titre des délégations du conseil municipal – information du conseil :

**M. Jean Lebreton** (maire à la date de la décision relatée) **décide**,

Vu la délibération du 4 avril 2014 lui portant délégation du conseil municipal ;

L'acceptation de l'avenant n°1 de l'opération « aménagement de sécurité », d'un montant de 10 332 € HT.

M. Jean Lebreton a signé ledit avenant le 13/05/2020.

## **5. Questions diverses.**

- Vente de légumes bio par les jardins de Nicolas à partir du 03/08/2020, le lundi soir. L'emplacement de la vente reste à préciser avec lui (pied de l'église ou terrasse du commerce). Une communication sera faite par affichage au commerce et sur Facebook, notamment pour les horaires précis.
- Mme Giordano - plainte d'un habitant de Boisouge pour excès de vitesse récurrents d'un riverain du hameau, demande de mise en place de ralentisseurs et panneaux : cas individuel à traiter comme tel avant les investissements en installations collectives. Relever récurrence des horaires.
- Information dans la presse - fugue de 2 enfants à Mézières le 13/07/2020, retrouvés au Mans et placés, mairie informée ? : le maire n'a pas été informé par ailleurs.
- M. Bolival – extraction des données des radars pédagogiques, moyens techniques trouvés ? : documentation et logiciel stockés en mairie, à mettre en œuvre pour extraction des données.
- M. Pasquier - déploiement des compteurs LINKY effectif ? : en cours sur la commune.
- M. Dufourd – continuité d'ouverture du commerce pendant l'été ? : message laissé au boulanger en attente de retour. Claire Pasquier se charge d'aller à sa rencontre à Saint-Jean-d'Assé.
- Mme Goisbault - poutre intérieure « cassée » dans le four à pain, sécurisation ? : étalement à vérifier.
- M. Pasquier – ouverture des toilettes publiques construits sur le parking ? : finitions à réaliser, raccordement électrique non prévu dans le projet initial.

Date du prochain conseil (modificatif) : mercredi 9 septembre 2020 à 20h00.

*Fin de conseil municipal à 22h15*

**Le Maire**

**La secrétaire**

**Les membres du Conseil municipal**